

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)**

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 4485

présenté par

Mme Panot, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,  
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,  
Mme Ressiguié, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

-----

**ARTICLE 37**

I. - Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« III. - Il est mis fin au projet d'agrandissement de l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle de façon immédiate et définitive. »

II. - En conséquence, à l'alinéa 5, substituer au mot :

« article »

la référence :

« I » ;

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à interdire de façon immédiate le projet de terminal 4 de l'aéroport de Roissy.

Le 11 février dernier, le Gouvernement annonçait en grande pompe l'arrêt du projet dit « terminal 4 » de l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle. Hasard du calendrier, cela tombait le lendemain de la présentation de cette loi Climat dont l'insuffisance est reconnue par tous.

Cela ne suffit pas. Car derrière l'effet d'annonce, le projet d'extension de l'aéroport n'est pas abandonné. Les citoyens et citoyennes mobilisés, notamment dans des associations environnementales n'ont cessé depuis de lancer l'alerte. En effet, le Gouvernement demande à ADP de lui proposer une nouvelle feuille de route, « plus cohérent avec ses objectifs de lutte contre le changement climatique et de protection de l'environnement ».

Il nous faut impérativement changer nos modes de vie, cela passe par l'arrêt de projets obsolètes comme l'agrandissement d'un aéroport, quel qu'il soit.

C'est pourquoi nous demandons d'inscrire dans la loi l'abandon définitive du projet d'extension de l'aéroport de Roissy.